Séance du 12 juillet 2016 à 20h30

Convocation du 24.06.16 affichée le 24.06.16

Conseillers en exercice : 11. Présents : 7. Votants : 9

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, Maire

PRESENTS : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Pierre ANTHOUARD, Philippe GOHEL, Delphine QUERY-VALOGNES, Christine ROBINE et Didier LOIR

ABSENTS : Gisèle LOZIER a donné procuration à Chantal DUCOURET
Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Pierre ANTHOUARD
Bruno GUERARD et Julien BERTOT (excusés)

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel LEBEURY

SDCI : AVIS SUR LE PROJET DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du nouvel EPCI issu des fusions de 10 communautés de communes du nord Cotentin et de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, vote :
CONTRE : 8 voix POUR : 0 voix ABSTENTION : 1
Pour les raisons suivantes :

- Perte d'identité de la commune de Tocqueville
- Perte de proximité et déconnexion des futurs élus par rapport aux communes.
- Pas suffisamment d'informations sur les avantages que les communes pourraient en retirer.
- Trop d'inconnus sur le devenir des salariés.
- Inquiétude sur la représentativité des petites communes par rapport aux grandes.

TRAVAUX EGLISE

Le conseil et l'association de sauvegarde de l'église envisagent un programme de travaux de restauration de l'église pour les années 2016 à 2020 :

- Lutte contre l'humidité par un drainage et canalisation des eaux pluviales
- beaucoup d'ampoules ne fonctionnant plus : installation d'un éclairage indirect, qui mettra aussi en valeur l'église et les chapelles,
- Peinture de la statue du Sacré Cœur, située au-dessus du porche de l'église (initialement en blanc),
- Restauration du tableau classé « le sacrifice d'Abraham »
- Rénovation du retable et de statues
- Isolation du toit de la sacristie et réparation des fenêtres à lancettes du 13ème siècle.

Des aides financières seront sollicitées.
Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention proposée avec l'Association Alexis de Tocqueville pour la sauvegarde de l'église. Elle porte sur les conditions de financement de ces futurs travaux.
« Après avoir fait établir les devis et sélectionné les entreprises, la Commune recherchera auprès des services publics (préfecture, département,...) les subventions auxquels ces travaux peuvent prétendre. A titre indicatif les subventions de la préfecture pourraient être de 40% et celles du département de 40% du montant HT des travaux.
Elle négociera, en liaison avec l'Association, une nouvelle Convention de Souscription avec la Fondation du Patrimoine, qui autorise la défiscalisation des dons.
Les travaux seront engagés seulement après que les organismes sollicités aient donné leur accord sur les devis et le montant des subventions.
Dans la mesure où les aides financières n'atteignent pas 80% du montant des travaux HT, ceux-ci seront différés jusqu'à obtention de ce montant d'aide, ou annulés.

L'Association s'engage à verser à la Commune le complément des aides et subventions obtenues, dans la limite de 20% du montant HT des travaux. Ces fonds proviendront des dons effectués via la Fondation du Patrimoine, éventuellement complétés par les ressources propres de l'Association.

L'Association apportera aussi à la Commune son support dans la recherche des subventions, et la négociation de la convention avec la Fondation du Patrimoine. »

TRAVAUX DE VOIRIE

3 tonnes d'enrobé à froid ont permis de reboucher des trous de la voirie communale.
L'Agence Technique des Routes du Conseil Départemental a présenté un projet d'aménagement de la traversée du bourg, pour améliorer la sécurité et réduire la vitesse des véhicules. Le projet prévoit aussi la canalisation des eaux pluviales, l'aménagement des trottoirs et du cheminement piétonnier.
Le conseil approuve le projet, avec un enrobé en rouge clair pour les trottoirs.
Les aides financières les plus larges seront sollicitées (Subvention Parlementaire, DETR auprès du Préfet, produit des amandes de police)
Le conseil approuve la proposition de Daniel Lebeury de souscrire un emprunt pour financer la part communale des travaux, afin de ne pas freiner le programme de réfection des voies communales.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A TONYC FIT

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de M. Tony VERLINDE – TONYCFIT – d'utiliser la salle polyvalente, pour y dispenser des cours de gymnastique PILATES, le mercredi de 14h00 à 15h00.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la location de la salle à TONYCFIT, le mercredi de 14h00 à 15h00, en plus des autres séances.
Mme le Maire est chargée de signer un avenant à la convention, pour la durée de l'année scolaire 2016 – 2017.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS AUX JO 2024

Le Conseil Municipal, considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Tocqueville est attachée; considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024; considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ; considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ; considérant que la commune de Tocqueville souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ; après en avoir délibéré, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

CONCESSIONS CIMETIERE

M. et Mme Maurice POUTAS, domiciliés à Vicq-sur-Mer (Néville-sur-Mer) originaires de Tocqueville et ayant toujours de la famille dans la commune, sollicitent une concession dans le cimetière.
La commission patrimoine se réunira prochainement pour faire l'inventaire des tombes du cimetière. Celui-ci étant entouré par des routes, il ne peut pas être agrandi. Aussi, une procédure de reprise des tombes abandonnées sera entreprise.
M. et Me Poutas seront invités à reformuler leur demande après cet inventaire.
Des photos aériennes, par un drone, seront réalisées prochainement, pour le plan des tombes et la statue du Sacré Cœur. Les riverains en seront informés personnellement.

AFFAIRES DIVERSES

- M. Brehier sollicite l'interdiction de stationnement des véhicules devant sa propriété « rue d'Ingleville ». le conseil ne souhaite pas interdire le stationnement « rue d'Ingleville ». Mme le Maire rencontrera le demandeur pour trouver un arrangement susceptible de satisfaire la libre circulation.
- Le devis demandé pour la réfection de la toiture du logement 26 rue Alexis de Tocqueville, s'élève à 23 575,20 €, en ardoise naturelle d'Espagne.
- M. Denis Onfroy a demandé un certificat d'urbanisme en vue de la création de 10 logements sur son terrain débouchant sur la Place.
- Un devis sera demandé pour la pose de balustrades de sécurité rue de La Couplière, au lavoir d'Ozeville, rue d'Ingleville longeant la rivière.